



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2024/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 07/02/2024 – Délibération A2 N°24-002  
7-5 Subventions

**AN 2024  
24-002**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 7 février** à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Laurence DENAND, procuration à M. Didier JAHIER  
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. J Joël DANIEL,  
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Florence VARIN, procuration à M. Carlos SOARES  
M. Lionel LECLER, procuration à Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI,  
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Nathalie COLAS  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, procuration à M. Guillaume BASSET  
M. Philippe GARCIA, procuration à Mme Denise AMBLARD

### **Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

31/01/2024

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	24
Votants	33

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

31/01/2024

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par les associations locales,

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20240207-DEL24\_002-D

Considérant qu'à ce titre, les associations locales oeuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune,

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière et la qualité de leur programme d'activité prévisionnel pour 2024,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission des Finances du 1<sup>er</sup> février 2024,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE de verser** aux associations désignées ci-après, pour l'exercice 2024, les subventions de fonctionnement, selon la répartition suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	INSCRIPTION DES SUBVENTIONS POUR 2024
LES RESTAURANTS DU COEUR - Les relais du coeur des Yvelines	1 200 €
UNAFAM 78	300 €
FÉDÉRATION DES YVELINES DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 000 €
SALSAFORM'	1 500 €
AMICALE DES ANCIENS D'AUBERGENVILLE	12 000 €
ASSOCIATION ANIMATION ELISABETHVILLE	3 000 €
ASS AUBERGENVILLOISE D'ANIMATION	1 500 €
AMICALE PHILATELIQUE D'AUBERGENVILLE	3 000 €
TEMPS DANSE AFRO	3 000 €
N'JOY DANCE PROJECT	3 000 €
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	500 €
ASSOCIATION DELOS APEI 78	450 €
ASS SOUTIEN AUX PARAS 82ND AIRBORNE	300 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'AUBERGENVILLE	2 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS NON SPORTIVES</b>	<b>33 250 €</b>
NOM DE L'ASSOCIATION	INSCRIPTION DES SUBVENTIONS POUR 2024
AUBER ENERGYM	5 000 €
AUBERGENVILLE PÉTANQUE	2 500 €
ASSOCIATION CAPOEIRA SEMPRE SENZALA	1 500 €
CLUB AUBERGENVILLE TENNIS DE TABLE	6 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE GANT D'OR	12 000 €

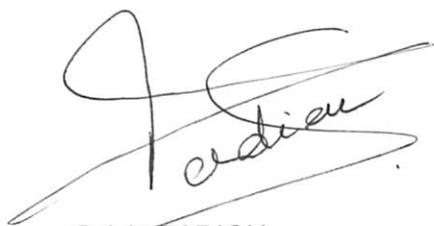
REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

TENNIS AUBERGENVILLE CLUB	9 000 €
AUBERGENVILLE HANDBALL	16 000 €
COMPAGNIE D'ARC D'AUBERGENVILLE	2 500 €
CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE	15 000 €
CENTRE DE KARATE GOSHINDO AUBERGENVILLE	5 000 €
RANDONNÉE PÉDESTRE AUBERGENVILLE	500 €
AUBERGENVILLE JUDO JUJITSU CLUB	19 000 €
LES HYÈNES D'AUBERGENVILLE	7 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ARTHUR RIMBAUD	800 €
AUBERGENVILLE BADMINTON CLUB	2 500 €
FULL'FORM	2 000 €
ASSOCIATION BADENYA YVELINES FRANCE	1 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE VINCENT VAN GOGH	600 €
TOURNESOL	1 000 €
CLUB SPORTIF AUBERGENVILLE BASKET	7 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS SPORTIVES</b>	<b>115 900 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT INSCRITES</b>	<b>149 150 €</b>

- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits correspondants sont inscrits sur la nature 65748, chapitre 65 du budget principal 2024,
- **ARTICLE 3 : INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du Budget Primitif 2024, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992,
- **ARTICLE 4 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable public.



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 13/02/2024  
Et publié le 13/02/2024



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE  
le 13/02/2024  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-078-2178 0 0291-2 024 02 07-DEL24\_002-D